

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS D'HURIEL**  
**6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL**  
**Réunion du 24 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint-Désiré, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 17 octobre 2022

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 22

Etaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DESSALLES N., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., DUCHIER C. ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DOUSSET B., CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), MORANNE L. (pouvoir à A. DUBREUIL), DUMONTET B., LAMOTTE JM. (pouvoir à C. DUCHIER), LAMY R. (pouvoir à L. ANTONIOTTI),

### **Travaux à l'Espace Mosaïque**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays d'Huriel a en 2006 procédé à la rénovation de l'ancien bâtiment « Espace Mosaïque » et construit une partie supplémentaire comprenant 14 chambres, 2 salons, une salle polyvalente, des locaux techniques. Pour réaliser ces travaux, elle a signé un bail emphytéotique de 50 ans avec l'association du Centre Social, propriétaire des locaux et une convention de gestion et d'exploitation avec l'association Espace Mosaïque pour une durée de 20 ans à compter du 1<sup>er</sup> février 2007.

Le coût de la rénovation était de 951 605 € HT. La Communauté de Communes du Pays d'Huriel a obtenu des subventions et réalisé un emprunt de 160 000 € dont les échéances continuent à courir jusqu'en 2027.

Le Président explique qu'aujourd'hui de nouveaux travaux conséquents s'avèrent nécessaires d'une part au sous sol pour délimiter les espaces, notamment vestiaires et sanitaires mais également des travaux de rénovation sur l'ensemble du bâtiment à l'extérieur comme à l'intérieur.

La Communauté de Communes du Pays d'Huriel pourrait réaliser ces travaux à condition de bénéficier des subventions du Conseil départemental comme de l'Etat pour maintenir l'équilibre financier de l'opération. Or, sa qualité de titulaire d'un bail emphytéotique ne lui donne pas accès aux subventions, celles-ci étant réservées au propriétaire.

Il conviendrait donc que l'association du Centre Social Rural consente une vente des locaux à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel à l'euro symbolique de façon à ce que le coût global de l'opération n'induisse pas une augmentation du prix de journée inacceptable pour les résidents.

Le Conseil Communautaire, après avoir longuement débattu de cette question, décide avec 18 voix pour et 3 abstentions (Mme C. DUCHIER avec le pouvoir de M. JM LAMOTTE et Mme C. MANGERET), Madame S. ROLIN, présidente de l'association de gestion décidant de ne pas participer au vote en raison de son implication :

- ✓ d'approuver le principe de la réalisation d'une nouvelle phase de travaux dans les locaux de l'Espace Mosaïque,
- ✓ de ne s'engager dans cette démarche qu'à la condition que l'association du Centre Social accepte une résiliation anticipée du bail emphytéotique et consente à la Communauté de Communes du Pays d'Huriel une vente à l'euro symbolique afin de bénéficier de subventions du Conseil Départemental, de l'Etat et de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Pour copie conforme,  
Huriel, le 28 octobre 2022  
Le Président,  
Jean-Elie CHABROL

